



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 59514

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les difficultés rencontrées par des milliers de jeunes étudiants étrangers qui se heurtent au refus de l'obtention d'un titre de séjour pour venir en France afin d'étudier ou de travailler au sein d'une entreprise dans le cadre d'une expérience professionnelle susceptible de valider un diplôme. De grands projets industriels français au de nombreuses sociétés se heurtent à la rigidité de l'administration, qui au motif d'un chômage élevé en France, refuse aux entreprises l'arrivée d'étudiants ou de jeunes diplômés étrangers, dont la venue est pourtant limitée dans le temps (moins de deux ans). La présence de ces jeunes serait un facteur de valorisation et conforterait notre compétitivité dans un monde très concurrentiel. Il lui demande si le Gouvernement peut faciliter l'obtention de titres de séjour dès lors que la venue d'étudiants et de jeunes étrangers serait encadrée par des conditions de travail et de séjour parfaitement connues, et limitées dans le temps.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59514

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2343

Question retirée le : 14 mars 2006 (Retrait pour cause de question identique)